

Mémoire sur la situation économique de la Belgique d'après-guerre (Londres, 7 août 1946)

Légende: Le 7 août 1946, dans un mémorandum présenté à la sous-commission des Nations unies pour la reconstruction économique des régions dévastées, la Belgique détaille les effets de la guerre sur l'économie nationale et dresse un premier bilan de l'effort de reconstruction.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. UNO. Département des Affaires économiques. Reconstruction économique des pays, AE 7804.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_sur_la_situation_economique_de_la_belgique_d_apres_guerre_londres_7_aout_1946-fr-2c3f4f91-8ac5-4725-b511-5971c4d3e18e.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Mémoire sur la situation économique de la Belgique d'après-guerre (Londres, 7 août 1946)

Présenté à la Sous-Commission de la reconstruction économique des régions dévastées.

Session du 7 août 1946, à Londres.

Effets de la guerre sur la situation économique de la Belgique.

Depuis la libération, la Belgique a fait un très grand effort de reconstruction.

Elle ne se trouve plus pour vivre dans une situation de dépendance absolue de l'aide étrangère. Au contraire, elle peut apporter sa part à la reconstruction générale.

Toutefois, pour que sa collaboration puisse atteindre le maximum d'efficacité, il importe de créer un ensemble de conditions économiques favorables, au point de vue de l'approvisionnement en matières premières, et l'écoulement des produits fabriqués, de l'octroi rationnel de crédits et de la mise à la disposition de la main-d'œuvre nécessaire.

L'ensemble des mesures à prendre dans ce but devra se placer dans le cadre d'une coopération internationale rationnelle, qui permettra en même temps d'éviter des répercussions défavorables et inattendues des arrangements bilatéraux.

I. Dommages de guerre.

La perte de substance (dommages au patrimoine national) due à la guerre et à l'occupation a été évaluée à : millions de francs 1938 : 74.168, soit \$ 2.502 millions, soit 16,7 % du patrimoine national évalué en 1939 à 443 milliards de francs (1).

La consommation de revenu national, en pure perte, par suite de la guerre a été évaluée à : millions de francs 1938 : 151.403, soit \$ 5.108 millions, soit 233 % du revenu national de 1938 évalué à 65 milliards de francs (2).

Il faudrait encore tenir compte des dommages indirects généralement quelconques, de la diminution du revenu national pendant la guerre de la perte de productivité après la guerre, des pensions, etc. (3), évaluées à : millions de francs 1938 : 171.648, soit \$ 5.791 millions (4).

II. Reconstruction déjà opérée.

La Belgique ayant servi de champ de préparation du dernier assaut contre l'Allemagne, son territoire est revêtu d'une importance stratégique primordiale, ce qui a exigé des efforts considérables immédiats pour remettre rapidement sur pied les secteurs vitaux pour la poursuite de la guerre : ce sont donc des considérations stratégiques qui ont dicté le programme d'urgence.

Les secteurs suivants ont été l'objet d'une attention toute particulière : transports, charbonnages, métallurgie, production d'énergie électrique. Le fait que les mouvements de résistance belge ont pu préserver de la destruction les installations du port d'Anvers a considérablement facilité l'approvisionnement des armées alliées d'abord, de la population civile ensuite.

Les éléments positifs qui apparaissent dans l'effort immédiat de redressement de la Belgique, sont :

1) les modifications relativement peu nombreuses dans le nombre et la répartition par occupation de la population belge;

2) la très dure opération chirurgicale de réduction de la circulation monétaire au lendemain de la libération;

3) l'aide apportée dans le cadre du Mutual Aid et du Reverse Lend Lease qui tout en imposant par continuation des privations pénibles à la population, a permis d'accroître les réserves de devises du pays;

4) la négociation rapide avec différents pays d'accords commerciaux et de paiement, pour débloquer nos avoirs et rétablir des courants commerciaux d'importation et d'exportation.

III. Reconstruction à longue échéance

Les dirigeants économiques responsables fourniront les informations nécessaires aux commissions d'enquête à Bruxelles.

IV. Obstacles rencontrés.

Différents éléments négatifs contrarient la Belgique dans son effort de redressement à courte et à longue échéance.

Au point de vue intérieur :

- déclasserment et vieillissement de la main-d'œuvre - insuffisance dans la formation professionnelle et pénurie de main-d'œuvre qualifiée et mobilité excessive de la main-d'œuvre en Belgique.
- destruction, usure, défaut d'entretien et de renouvellement de l'appareil de production agricole et industrielle.
- absence de progrès techniques par suite de la politique délibérée de l'occupant.
- approvisionnement insuffisant en charbons et en matières premières.

Au point de vue extérieur :

- insuffisance de la mobilité de la main-d'œuvre en Europe.
- traitement défavorable de la Belgique en matière de réparations.
- trop grands délais de livraison dans l'exécution des commandes de matières premières ou de produits fabriqués en provenance de l'étranger.
- dislocation des échanges internationaux, avec pour conséquence :
augmentation de nos prix de revient,
difficultés d'importation et d'exportation.

- obstacles à une reprise des échanges internationaux :

contrôle des changes,
mesures restrictives prises par chaque pays pour appliquer sa politique économique sans qu'elle soit coordonnée dans son ensemble.

- interruption de nos courants commerciaux avec les régions qui constituent notre hinterland naturel et qui sont situées en partie en territoire allemand.

- grave incertitude qui pèse sur les avoirs belges investis dans certains pays étrangers.

La disparition de ces obstacles sur le plan extérieur postule :

- a) qu'une aide financière appropriée soit accordée aux pays qui en ont le plus urgent besoin;
 - b) que les pays qui ont besoin de devises puissent exporter et que les pays créanciers ne se refusent pas à recevoir leurs produits;
 - c) que la politique économique des différents pays soit tout au moins coordonnée dans une certaine mesure. Une reconstruction ordonnée n'est possible que si le problème d'ensemble est examiné et si un minimum d'entente existe, pour que des politiques nationales, inutilement divergentes, ne se heurtent pas à chaque instant.
 - d) que les différentes puissances occupantes en Europe prennent au plus tôt les dispositions nécessaires pour que nos relations commerciales puissent reprendre avec les régions de notre hinterland naturel.
 - e) que les différentes législations nationales respectent les propriétés belges à l'étranger.
- (1) Totalisation des pertes figurant à l'Annexe III du mémorandum, sous les numéros 1, 2, 3, 4 (diminué des dépenses diverses de transport ou 9.869 millions), 5 & 8 .
 - (2) Totalisation des pertes figurant à l'Annexe II du mémorandum, sous les numéros 6 & 7, augmentés des dépenses diverses de transport ou 9.869 millions de francs .
 - (3) Voir n° 9 de l'Annexe II .
 - (4) La conversion en \$ s'est faite sur la base de la parité existant en 1938 entre le belga et le dollar, soit belgas 5,928 pour 1 \$. Notons que cette parité est très voisine de la moyenne annuelle des cours officiels du dollar à Bruxelles qui a été en 1938 de belgas 5,899615 pour 1 \$.